

La Ville de Troyes est parée pour l'hiver



La Ville de Troyes est parée pour l'hiver

La Ville de Troyes est équipée pour faire face au gel, aux chutes de neige et assurer le maintien de la circulation en cas d'intempéries. Déclinaison municipale d'un dispositif national, le plan de viabilité hivernale est effectif du 15 novembre au 15 mars, 24h/24. En période normale, une cinquantaine d'agents municipaux est mobilisée, mais les effectifs peuvent monter jusqu'à 300 en cas de fortes intempéries. Une douzaine de ces agents du Centre Technique Municipal (CTM) est d'astreinte 24h/24 durant six semaines, dès la semaine de Noël, prête à dégager 180 km de voies, conduire quatre saleuses et lames de déneigement ainsi que cinq autres véhicules adaptés. Si en « saison calme », 25 tonnes de sel sont répandues sur les chaussées et trottoirs, le CTM peut être amené à en utiliser 900 tonnes. Parce qu'il faut de la neige ou du verglas sur la chaussée pour intervenir (car le sel posé trop en amont peut l'endommager), les agents ne peuvent agir qu'après l'apparition des chutes de neige, gelées nocturnes, etc.

À noter que si vous êtes gardien d'immeuble, disposez d'une maison ou d'un commerce (y compris en tant que locataire), c'est à vous qu'incombe l'obligation de saler et de déneiger devant votre porte pour éviter toute glissade aux passants et permettre l'écoulement des eaux le long des caniveaux.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr